



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P021_2023

Date : 17/01/2023

OBJET : Aménagement des espaces extérieurs du Moulin à vent du Cotentin

Exposé

Construit en 1744, le moulin du Cotentin situé à Fierville-les-mines, sur la Côte des Isles, est le premier Moulin à vent du Cotentin restauré dans la Manche avec le système d'ailes BERTON. Le moulin, dont la toiture pivote à 360°, a fonctionné jusqu'en 1848.

Depuis 1997, le site, rénové et ouvert au public, propose un ensemble d'activités variées et adaptées aux différents publics. Le moulin accueille près de 10 000 visiteurs par an dont 1 500 à 2 000 scolaires dans le cadre de ses ateliers pédagogiques. La Communauté d'Agglomération du Cotentin souhaite augmenter l'attractivité du site en développant les aménagements extérieurs et en proposant de nouvelles activités.

Le moulin étant géographiquement isolé et en rétro-littoral, il est important de proposer une offre touristique permettant aux visiteurs de profiter du lieu sur une demi-journée. Si le lieu est isolé, il est aussi au cœur de la campagne, au calme et bénéficie d'un panorama exceptionnel. Il est donc important de valoriser le côté naturel, calme, apaisant du lieu.

De nouveaux aménagements extérieurs permettant de valoriser ces caractéristiques peuvent être mis en place :

1. Création d'un parcours Osier
2. Création d'un espace extérieur d'expositions
3. Coin détente
4. Jeux éducatifs sur la nature et sur l'activité du moulin

La réalisation de ces aménagements permettra de proposer de nouvelles activités, que ce soit lors de la création des espaces ou après :

- Chantiers participatifs autour des espaces verts
- Atelier découverte de la vannerie
- Création de sculptures en osier (land art)

Dans ce cadre, vous trouverez ci-après le plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes	
Lot 1 – Parcours ludique osier	10 769.50 €	LEADER	50 000.00 €
Lot 2 – Aménagement paysager	26 665.63 €	Autofinancement	18 865.13 €
Lot 3 – Confection de jeux éducatifs extérieurs	20 830.00 €		
Lot 4 – Support de visite	10 600.00 €		
Total des dépenses	68 865.13 €	Total des recettes	68 865.13 €

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2022_197 du 6 décembre 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°5,

Considérant le projet « Aménagement des espaces extérieurs du Moulin à vent du Cotentin »,

Décide

- **D'approuver** le projet « Aménagement des espaces extérieurs du Moulin à vent du Cotentin »,
- **De solliciter** une subvention FEADER de **50 000.00 €** au titre de la sous-mesure 19.2 du PDR,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE